Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil de la langue française

Rapport annuel 1990-1991

Québec

92-02987/

Le contenu de cette publication
a été rédigé par le Conseil
de la langue française

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14808-1
ISSN : 0229-9259

© Gouvernement du Québec 1991

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1991.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application
de la *Charte de la langue française*,

Claude Ryan

Québec, 1991

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
de la *Charte de la langue française*
Édifice Marie-Guyart
20, avenue Chauveau
Secteur B, 3e étage
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 203 de la *Charte de la langue française*, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1991.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Pierre-Étienne Laporte

Québec, 1991

Liste des membres du Conseil de la langue française

Pierre-Étienne LAPORTE
président depuis juillet 1990
successeur de Pierre Martel

Antoine GODBOUT
secrétaire depuis octobre 1990
successeur de Robert L'Heureux

Marcel LAJEUNESSE
(milieux socioculturels)

Marc THIBAULT
(milieux socioculturels)

Christophe AUGER
(milieux syndicaux)

Gaétan RIOUX
(milieux syndicaux)

Louis BOUDREAU
(milieux patronaux)

Michel GUILLOTTE
(milieux patronaux)

Louis-Edmond HAMELIN
(milieux universitaires)

Angéline MARTEL
(milieux universitaires)

Georges KOUTCHOUGOURA
(milieux ethniques)

Émile OLLIVIER
(milieux ethniques)

Table des matières

Introduction 11

Chapitre premier
Rapport du président 13

1.1 Les réalisations 13

1.1.1 La langue de travail 13

1.1.2 L'aménagement de la langue générale au Québec 14

1.1.3 L'orthographe du français 15

1.1.4 Le français, la communication et la communication scientifique 15

1.2 Des voies pour l'avenir 16

Conclusion 17

Chapitre II
Le Conseil de la langue française 19

2.1 Son mandat 19

2.2 Sa composition 19

2.3 Son organisation et ses ressources 19

2.3.1 Le personnel 19

2.3.2 L'organigramme 19

2.3.3 Les ressources financières 20

2.3.4 Les subventions et les prix 20

Chapitre III
Les activités du Conseil 23

3.1 Les assemblées 23

3.2 Les avis 23

3.3 Les comités 24

3.4 Les études et recherches 25

3.5 Les activités publiques 27

3.6 Les communications 28

3.7 Les relations extérieures 29

Annexes 33

A. Extraits de la *Charte de la langue française* 33

B. Subventions accordées 35

C. Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique 36

Introduction

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la *Charte de la langue française*. Le présent rapport annuel couvre le quatorzième exercice du Conseil qui s'étend du 1er avril 1990 au 31 mars 1991. Il comprend trois chapitres : 1. le rapport du président; 2. la loi constitutive du Conseil, les ressources humaines et les moyens financiers mis à sa disposition; 3. les activités du collège des conseillers, des comités du Conseil et des directions et services de la permanence.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française a informé le ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* des développements quant à la situation linguistique. Il a rencontré des représentants d'organismes et de divers milieux touchés par les questions linguistiques et a poursuivi la mise en œuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.

Chapitre premier
Rapport du président

Permanence et filiation

Lorsque j'ai accepté ce mandat à la présidence du Conseil de la langue française en juillet 1990, je me suis inscrit absolument dans la voie de la continuité des objectifs et des travaux qui conduisent cet organisme depuis sa création en 1977 et je les ai faits miens. Cependant, l'acceptation de ce mandat signifiait aussi que j'étais prêt à relever de nouveaux défis à l'heure où le Québec, sa collectivité tout entière, se penche sur son avenir.

Le Conseil a été institué pour conseiller le ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de cette loi. Il a, parmi ses devoirs, celui de surveiller la situation linguistique du Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité. Ce mandat et ces devoirs sont à mes yeux des éléments essentiels à la réalisation de l'objectif social que constitue la *Charte*.

1.1 Les réalisations

À la lumière des informations reçues durant ces premiers mois passés à la présidence du Conseil, il m'est possible d'affirmer que les travaux et les recherches dont le Conseil s'est préoccupé au cours de l'année financière 1990-1991 ont concouru à remplir son mandat et à s'acquitter de ses devoirs.

1.1.1 La langue de travail

Le statut de la langue de travail au Québec est inscrit dans le préambule de notre loi linguistique, et l'usage de la langue officielle dans la vie quotidienne des Québécois et des Québécoises fait partie des éléments de cette loi qui reçoivent un appui massif de la population. Le Conseil revoit périodiquement les données qui lui permettent d'évaluer la santé de cet aspect de l'usage du français afin d'être en mesure, si besoin était, de concrétiser les objectifs que nous nous sommes donnés collectivement à cet égard.

C'est ainsi que le Conseil a poursuivi sa démarche quant à la situation de la langue de travail au Québec en commençant, en 1989, une vaste recherche qui a rejoint 6 400 travailleurs et travailleuses. Ces travaux, qui se sont échelonnés sur deux ans, ont vu leur aboutissement cette année, quoique les résultats n'aient pu, pour des raisons techniques, être rendus publics avant le 4 avril 1991.

Cette recherche, en fait une mise à jour de travaux menés dans ce même domaine par la Commission Gendron en 1972 et repris par le Conseil en 1978, fait le point sur la situation du français, langue de travail, mais aussi sur l'état de la francisation du monde du travail dans le Québec actuel. Elle a privilégié la région métropolitaine de Montréal parce que celle-ci regroupe le plus grand nombre d'anglophones et d'allophones de la province, parce qu'elle joue un rôle particulier dans les échanges commerciaux provinciaux et internationaux et, enfin, parce qu'elle rassemble le plus grand nombre d'entreprises de haute technologie. Le Montréal métropolitain constitue en effet le principal lieu des échanges interlinguistiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec.

Mentionnons que l'usage du français au travail est lié aux professions, aux secteurs d'activité économique, à la consultation de documents et aux contacts interlinguistiques. L'enquête du Conseil a démontré que, depuis 1979, l'usage général du français dans l'ensemble du Québec a progressé de 3 points, soit de 70 % à 73 %. Cette croissance est de 5 points dans la région métropolitaine de Montréal, alors que la situation est restée stable ailleurs au Québec.

Dans le secteur privé de Montréal, cette croissance est essentiellement due à une modification des comportements langagiers des allophones et des anglophones qui travaillent maintenant moins fréquemment « surtout en anglais ». Il faut reconnaître, par ailleurs, que plus les entreprises font appel à une main-d'œuvre ayant une formation hautement technologique et moins l'usage du français y est généralisé : les industries de pointe sont les moins francisées, le secteur de la finance occupe une position intermédiaire et la construction est le domaine d'activité le plus francisé. Chez les francophones, le pourcentage d'utilisation du français s'est maintenu; il était de 62 % en 1979 et de 63 % en 1989. Cette stabilité s'explique, entre autres raisons, par la professionnalisation des francophones québécois, c'est-à-dire par l'accession d'un plus grand nombre d'entre eux à des postes de niveau supérieur où l'usage de l'anglais est plus fréquent. Cependant, cette stabilité chez les francophones cache certaines croissances d'usage du français, en particulier dans le domaine des intermédiaires financiers où la tâche nécessite de traiter avec les gens, c'est-à-dire d'avoir recours plus largement aux communications verbales.

Cette étude du Conseil a aussi pour mérite, et non des moindres, de nous informer de l'adhésion de la population aux grands objectifs de la francisation. En effet, cette adhésion s'est maintenue, voire même s'est accrue dans tous les secteurs d'activités. Cet appui, massif chez les francophones (88 %), est passé, au cours des dix dernières années, de 25 % à 40 % chez les anglophones et de 42 % à 52 % chez les allophones.

Les résultats de cette recherche importante me permettent donc d'affirmer que l'usage du français au travail connaît une progression continue au Québec. Bien sûr, dans certains domaines, le progrès est moins important que dans d'autres et cette situation a des motifs contextuels, des motifs liés au fait que l'anglais est la langue du commerce international, de la science et de la technologie.

Je crois, cependant, qu'il faut poursuivre nos efforts afin d'élargir l'espace d'utilisation du français. Je crois aussi que si l'État doit demeurer vigilant, il revient de plus en plus aux individus et aux gestionnaires d'entreprises d'adopter des comportements langagiers différents qui peuvent contribuer à une plus grande présence du français dans leurs activités de travail.

1.1.2 L'aménagement de la langue générale au Québec

Le 12 avril 1990, le Conseil a adopté son avis sur l'aménagement de la langue générale au Québec. Cet avis est l'aboutissement de plus de deux ans de travaux et de consultations auprès des milieux de la linguistique québécoise, en particulier de la lexicographie et de la terminologie, et de l'enseignement.

Le Conseil considérait, en lançant ces travaux, qu'en ce qui a trait à l'aménagement de la langue technique le Québec avait su développer les outils nécessaires à la francisation du monde du travail. Ces outils sont évidemment perfectibles et le développement du très jeune secteur des industries de la langue laisse entrevoir de nouvelles possibilités à cet égard.

En ce qui concerne le statut du français, il y a encore à faire (en particulier quant à l'usage du français dans les écoles à clientèle pluriethnique, dans le domaine de l'informatique et dans les secteurs de haute technologie), mais le Conseil observait que les diverses interventions de renforcement de ce statut avaient porté fruit.

Il est cependant un aspect important de l'aménagement de la langue susceptible de renforcer encore plus ce statut et il s'agit de l'aménagement de la langue générale. De ce côté, on n'a pas senti la nécessité d'une stratégie d'intervention. La *Charte de la langue française* traite bien de la langue officielle et de la qualité de la langue mais sans apporter de précision quant à cette dernière. De quel français s'agit-il ? Qu'est-ce qu'un français de qualité ? Et comment répondre à ces questions sans d'abord posséder une description du français tel qu'il se parle au Québec ? Il existe plusieurs fichiers de description du français québécois, mais ce sont des fichiers partiels, portant sur l'un ou l'autre aspect de la langue. Cependant, et c'est là un des points les plus importants qu'a permis de dégager l'étude du Conseil, il existe un consensus au Québec quant à l'existence d'un français standard québécois qui puisse nous servir de norme.

Il existe aussi d'autres consensus quant à la description obligée du français québécois et quant au regroupement des travaux divers nécessaire à celle-ci.

C'est là l'essentiel du résultat de la recherche du Conseil. Parce qu'il est à proprement parler impensable de légiférer en matière de langue générale, les membres du Conseil considèrent que décrire le français québécois standard et en rendre ainsi possibles la diffusion et l'enseignement auraient des conséquences importantes sur le statut de cette langue générale, c'est-à-dire sur sa reconnaissance par les Québécois et les Québécoises de toutes origines. La description d'une norme du français québécois permettrait de lever les préjugés que nous pouvons encore avoir quant à la qualité et aux capacités de communication de notre langue; cette langue qui est à la fois semblable et différente du français parlé en France, semblable et différente des français parlés dans la francophonie.

Il nous appartient de rendre compte de l'existence de la variation sociolinguistique et de l'existence de notre norme langagière par des actions concrètes et c'est à cela que l'avis du Conseil convie l'État.

L'avis du Conseil, dont on trouvera les recommandations majeures au point 3.2.1 de ce rapport, a été transmis au ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* et rendu public par la suite. Depuis, d'autres consultations ont été menées par le Secrétariat à la politique linguistique auprès des organismes de la *Charte* et auprès des universités et de diverses personnalités du monde de la linguistique québécoise. Le ministre a reçu favorablement cet avis du Conseil et il a demandé une étude de faisabilité pour l'important projet dont fait état l'avis, à savoir la création d'un fonds québécois de données linguistiques. À n'en pas douter, au cours des années qui viennent, les actions qui devront être entreprises pour asseoir, aussi bien que nous l'avons déjà fait pour les langues techniques, une pratique de l'aménagement de la langue générale, constitueront une donnée incontournable de la politique linguistique globale. Je considère que cette question est extrêmement importante parce qu'il est utopique de penser juger

de la qualité de la langue sans, par ailleurs, posséder un minimum de connaissance sur la norme québécoise généralement admise. Nous avons dans nos universités et chez plusieurs de nos chercheurs et chercheuses autonomes tous les outils nécessaires pour faire en sorte de mener un pareil projet et je suis persuadé que, tout comme nous l'avons fait dans d'autres domaines, nous saurons établir les consensus exigés par la situation.

1.1.3 L'orthographe du français

Quand le Conseil de la langue française adopta le 18 janvier 1991 son avis sur les modifications de l'orthographe du français, le sujet avait déjà fait couler beaucoup d'encre, plus en France qu'au Québec toutefois. Cette question de « rectifier » l'orthographe du français, comme l'avait souhaité le premier ministre Michel Rocard lors du discours d'installation du Conseil supérieur, a soulevé nombre de questionnements et a eu comme effet non prémédité de forcer une réflexion générale sur les méthodes d'apprentissage de la langue.

On se rappellera que le Conseil a participé de très près aux travaux français dans ce domaine, par l'entremise de mon prédécesseur et en transmettant à l'équipe d'experts et d'expertes français les propositions de son propre comité. Le Conseil a suivi avec beaucoup d'attention ces travaux, de même que les interventions diverses tant françaises que québécoises, pour ou contre les rectifications.

Les travaux du comité français, approuvés par le premier ministre et par le Conseil supérieur de la langue française, ont été publiés dans le *Journal officiel de la République française* le 6 décembre 1990. À cette époque, l'Académie française, après avoir demandé le retrait de quelques propositions, avait approuvé les rectifications qui devaient faire l'objet d'une large diffusion dans l'Administration et dans les écoles. Par la suite, et malgré l'appui de nombreux groupes, en particulier des enseignants et enseignantes, l'Académie est revenue sur sa décision et, tout en continuant d'approuver les rectifications, a rejeté l'idée de leur diffusion élargie.

Cette décision de l'Académie, publiée le jour même où le Conseil adoptait son avis, rendait difficile l'application des recommandations d'implantation au Québec. En effet, le Conseil, tout en approuvant les rectifications françaises, a émis un certain nombre de recommandations dont, pour l'instant, la plus importante est que, avant tout projet d'implantation des rectifications, l'État s'assure de l'application formelle de ces dernières en France.

Dans son avis, le Conseil souhaitait, en outre, que les bases qui avaient été données par ces travaux à des objectifs à long terme d'amélioration de la cohérence du système graphique du français demeurent et qu'éventuellement d'autres travaux soient entrepris. Il souhaitait aussi, afin d'assurer une participation plus équitable et une plus grande chance de réussite à tout autre projet similaire, que le Québec, avec d'autres partenaires francophones, y soit associé dès le début.

Cette prise de décision de l'Académie en janvier dernier ne laisse pas d'être déroutante pour la plupart des personnes et des milieux d'éducation dont les activités se rapportent à la langue, à son enseignement ou à sa diffusion. Ainsi, s'il est loisible à tous et à toutes, dans les écrits privés, d'appliquer cette modeste réforme, il en est autrement dans ce que je pourrais appeler la « vie publique ». De même, les enseignantes et enseignants, s'ils peuvent instruire leurs élèves des travaux de 1990 en matière d'orthographe du français, ne peuvent toutefois tolérer l'orthographe rectifiée. Le monde de la lexicographie française et certains éditeurs québécois de manuels scolaires ont, par ailleurs, décidé d'une approche « douce » de cette question en intégrant, graduellement, des éléments des rectifications dans leurs ouvrages. Il faut comprendre, cependant, que cette approche n'est pas nouvelle puisque les principaux dictionnaires, qui sont maintenant réédités annuellement, ont toujours modifié leurs nomenclatures et que nous vivons continuellement, en quelque sorte, avec une orthographe rectifiée.

Le Conseil de la langue française a, apparemment, terminé sa tâche quant à cette question de l'orthographe. Il aurait pu, le cas échéant, remplir son rôle d'évaluateur d'une politique d'implantation, mais la situation actuelle ne nécessite pas une telle action. Néanmoins, cette question n'est pas sans rapport avec celle de la qualité de langue et je reste personnellement attentif à tout nouveau développement la concernant.

1.1.4 Le français, la communication et la communication scientifique

S'il est un des aspects par lequel le « village planétaire » est devenu une réalité au XX^{e} siècle c'est bien celui des communications. Il n'est pas de coin du monde que l'on ne puisse rejoindre par satellite, il n'est pas de ville de moyenne importance où l'on ne puisse transmettre quotidiennement des informations sur les supports les plus variés. Cette vitesse de la communication a aussi ses effets sur la communication scientifique et l'on voit de plus en plus d'équipes multidisciplinaires et multiethniques travailler ensemble. Ces développements des techniques de la

communication, qui permettent à la science de progresser plus rapidement que jamais, ont entraîné cependant l'apparition d'une *lingua franca*, en l'occurrence l'anglais, qui a rendu possibles ces échanges rapides d'informations partout sur la planète.

Cette suprématie de la langue anglaise, plus visible en sciences pures et dans les domaines de la haute technologie, inquiète les parlants français. On invoque à cet égard, en particulier, la perte de prestige du français comme langue de communication internationale (notamment dans les médias, colloques et congrès scientifiques), la diminution de l'influence des communications en langue française, la problématique de l'interaction entre créativité (diversité de l'expression scientifique) et langue maternelle et, à tout point de vue, les conséquences de l'usage quasi exclusif de l'anglais dans les domaines scientifiques sur la vitalité et la pérennité du fait français.

On est à même de le constater, dans les communications scientifiques comme dans le commerce international, il n'existe pas de rapport égalitaire entre l'anglais et le français. En ce qui nous concerne, cette situation est encore compliquée du fait de notre situation géographique et de notre poids démographique. Il ne faut donc pas s'étonner que cette question fasse partie des préoccupations habituelles du Conseil qui, par l'entremise des travaux de son comité chargé d'étudier la question de la langue des publications scientifiques et techniques, cherche à connaître la situation réelle et à proposer des mesures concrètes capables d'intégrer ce double besoin du Québec de préservation de sa langue et d'expression de son potentiel scientifique et technique.

Le comité du Conseil, qui doit déposer son rapport au cours du prochain exercice financier, a consulté nombre de spécialistes et de chercheurs afin de faire le point sur cette question et d'émettre ses recommandations à l'État. Il a, en outre, à la suite d'ententes avec les principaux partenaires francophones européens, la France et la Belgique, tenu un séminaire au cours duquel ont été débattues un certain nombre de recommandations conjointes, mais dont la portée est internationale.

La langue des publications scientifiques et techniques n'est pas la seule préoccupation du Conseil dans le domaine des communications; la langue de l'informatique constitue aussi un de ses postes avancés d'analyse de la situation linguistique. Le Conseil a fait alliance avec de nombreux autres groupes que le développement linguistique de ce domaine touche. Ainsi, il participe activement au Comité d'action pour le français dans l'informatique (CAFI) qui regroupe trois partenaires importants : l'État (représenté par les organismes de la *Charte* et le ministère des Communications), l'entreprise privée et le monde universitaire. Il a aussi mis sur pied une équipe de travail qui a pour mandat, premièrement, d'étudier les effets sur la situation linguistique du développement des industries de la langue dans le Québec actuel et de demain, et, deuxièmement, de soumettre au Conseil son rapport sur le sujet.

1.2 Des voies pour l'avenir

Les travaux qui ont été menés par le Conseil au cours des dernières années, ceux qui sont en cours actuellement, de même que la couverture médiatique des questions entourant le débat social sur la situation linguistique, permettent de repérer un certain nombre de champs d'intervention sur lesquels axer les recherches du Conseil.

L'intégration linguistique des immigrants allophones, l'acquisition du français par les anglophones, le processus permanent de francisation du monde du travail, les questions langagières liées aux modes de communication et de développement du monde moderne que sont l'informatique et les industries de la langue, les relations entre la qualité de la langue, le prestige et la reconnaissance de la communauté linguistique qui est la nôtre sont autant de domaines sur lesquels le Conseil entend continuer de se pencher.

Les enjeux de l'avenir linguistique d'un Québec francophone se jouent dans ces dossiers. Ils retiendront donc toute notre attention et j'entends y consacrer les énergies, les ressources et les outils dont le Conseil et notre collectivité disposent.

Mon expérience de la question linguistique au Québec et le résultat des derniers travaux que nous avons conduits me permettent de conserver une vision toujours optimiste de notre avenir linguistique. Le dernier rapport sur la langue de travail montre clairement que, s'il reste encore à faire et que la vigilance est de mise, l'usage du français au travail est tout de même en hausse à Montréal. Les analyses du Conseil à cet égard font l'objet de mises à jour qui rendent possible la production régulière d'indices de la situation du français dans le monde du travail qui, éventuellement, mèneraient à des recommandations d'actions à l'État.

Nous avons collectivement tant investi en ressources humaines et financières dans l'essor du français au Québec, et nous avons développé des approches suffisamment originales et efficaces que je ne doute pas de nos capacités à poursuivre dans cette voie. Cependant, notre situation en Amérique et, en quelque sorte, la fragilité qui en découle, constituent des paramètres incontournables de l'évaluation permanente du Conseil. Je considère ainsi que le Conseil devra, dans un avenir plus ou moins rapproché, étudier les relations que la francophonie canadienne entretient avec le Québec et les effets de ces relations sur la vitalité du français ici.

Conclusion

En abordant la tâche qui est maintenant la mienne, j'étais tout à fait respectueux du travail fait par mes prédécesseurs et conscient des défis que j'avais à relever. Comme je l'ai signalé dans ce rapport, j'envisage l'avenir avec sérénité, fort de l'assurance que me donnent, que nous donnent comme collectivité, les résultats positifs sur la situation linguistique des efforts que nous avons déployés. Nous sommes, comme beaucoup d'autres, une nation en mutation profonde, nous sommes aussi une nation qui a fait ses preuves en terme de ténacité et de volonté. Nous avons encore à affermir cette volonté, non seulement par l'entremise des actions gouvernementales, mais aussi par les choix que nous posons individuellement dans nos communications quotidiennes.

Ainsi, le Conseil s'allie de plus en plus aux groupes qui participent activement, comme le CAFI dont j'ai parlé plus avant, aux actions susceptibles de renforcer les assises de la francisation. Il apporte, et il apportera, une attention soutenue à tout mouvement, activité ou démarche qui s'inscrira dans ses préoccupations principales que sont l'intégration linguistique accrue des allophones à leur société d'accueil, l'amélioration du français parlé et écrit au Québec et, partant, l'augmentation du prestige de notre langue auprès de tous les Québécois et Québécoises, et la poursuite de la francisation du monde du travail dans tous les domaines, de la communication verbale ordinaire et quotidienne aux communications les plus complexes de la science contemporaine.

Chapitre II
Le Conseil de la langue française

2.1 Son mandat

Le mandat du Conseil de la langue française est défini dans le titre IV de la *Charte de la langue française* (voir l'annexe A).

Essentiellement, le Conseil doit conseiller le ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la *Charte*. Il lui faut donc notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par le ministre. La *Charte* prévoit en outre que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer au ministre ses constatations et le saisir de toute situation qui appelle l'attention du gouvernement. Il doit enfin donner son avis sur les règlements préparés par l'Office de la langue française.

À ces fins, le Conseil peut entreprendre des études et recherches et former des comités de travail sur les questions qui se rattachent à la langue. Il peut aussi entendre les observations et suggestions des personnes et des groupes sur toutes les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française, de même que les observations d'organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la loi. Celle-ci lui donne également le pouvoir d'informer le public sur tous les sujets concernant la langue française au Québec.

2.2 Sa composition

Le Conseil de la langue française est composé de 12 membres : le président, le secrétaire et 10 autres membres qui sont nommés par le gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

2.3 Son organisation et ses ressources

2.3.1 Le personnel

Le Conseil de la langue française avait, au 31 mars 1991, un effectif autorisé de 33 postes réguliers.

2.3.2 L'organigramme

Au service des 12 conseillers, la permanence du Conseil, pour l'année 1990-1991, se répartissait en deux directions et un secrétariat :

- La Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en oeuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation de la politique et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil.
- La Direction des études et recherches s'attache pour sa part à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.
- Le Secrétariat assure la préparation des assemblées du Conseil, des réunions des comités auxquels il participe ainsi que la supervision des suites à leur donner. Il coordonne l'organisation des jurys qui étudient les candidatures aux prix décernés par le Conseil ainsi que l'organisation des activités extérieures, nationales et internationales, du Conseil. Il est responsable du *Bulletin* du Conseil.

Tableau de la répartition des postes

Direction/ service	Personnel d'encadrement	Professionnels et professionnelles	Techniciens et techniciennes	Employés et employées de soutien	Total
Présidence et secrétariat	3	3	—	3	9
Administration et communications	1	4	2	4	11
Études et recherches	1	9	—	3	13
Total	**5**	**16**	**2**	**10**	**33**
Effectifs autorisés	**5**	**16**	**2**	**10**	**33**

2.3.3 Les ressources financières

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1990-1991 s'élèvent à 2 616 200 $ et se répartissent comme suit :

Crédits par catégorie de dépenses (en milliers de dollars)

Traitements	1 560,2
Autres rémunérations	75,8
Communications	100,0
Services	548,1
Fournitures	30,0
Entretien	10,0
Loyer	207,4
Équipement	10,0
Autres dépenses	2,0
Capital	29,0
Transferts	42,7
Prêts et avances	1,0
	2 616,2

2.3.4 Les subventions et les prix

Le programme de subventions et de prix apporte une contribution au rayonnement et à la promotion de la langue française, à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée, à la consolidation du fait français ainsi qu'à l'appui des initiatives de personnes, de groupes, d'associations, d'institutions et d'organismes qui concourent à ces objectifs, tant au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord et dans l'ensemble du monde francophone. Une somme de 32 000 $ a été versée à titre de subventions et de prix à des associations, groupes et personnes au cours de l'année 1990-1991 (voir l'annexe B).

Conseil de la langue française

Organigramme administratif

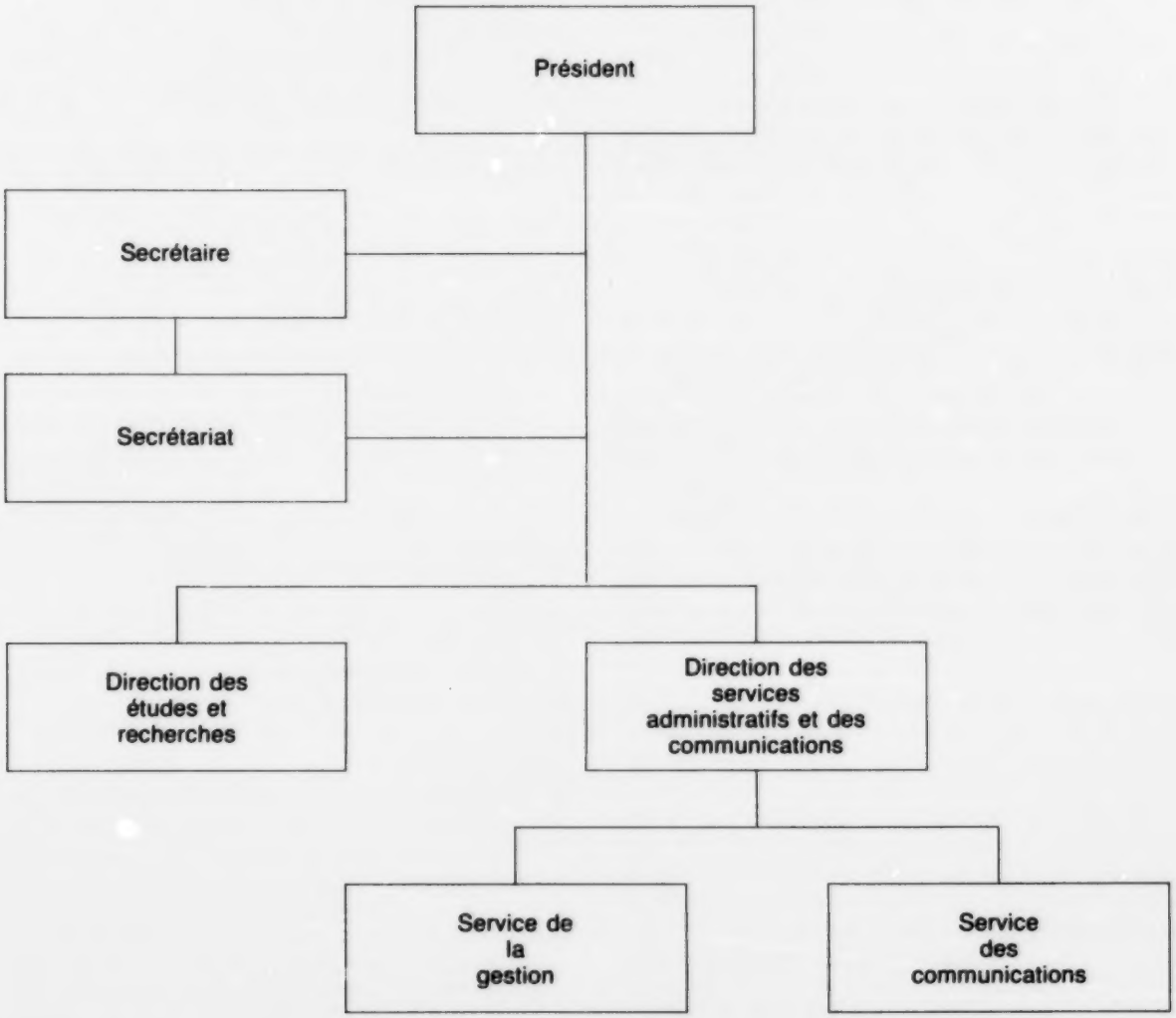

Chapitre III
Les activités du Conseil

3.1 Les assemblées

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Conseil a tenu six assemblées ordinaires et trois assemblées extraordinaires pour un total de neuf jours de délibérations. Les réunions ont eu lieu selon le calendrier suivant :

Le 12 avril 1990	138e assemblée — Montréal
Le 9 mai 1990	Assemblée extraordinaire — Montréal
Le 25 mai 1990	139e assemblée — Québec
Le 27 juin 1990	Assemblée extraordinaire — Montréal
Le 28 septembre 1990	140e assemblée — Montréal
Le 9 novembre 1990	141e assemblée — Montréal
Le 14 décembre 1990	142e assemblée — Québec
Le 18 janvier 1991	143e assemblée — Sainte-Marguerite
Le 21 mars 1991	Assemblée extraordinaire — Montréal

3.2 Les avis

3.2.1 Avis sur l'aménagement de la langue : pour une description du français québécois (adopté le 12 avril 1990)

La nécessité pour tout individu de s'identifier à sa communauté, la nécessité de maîtriser la langue et d'adhérer aux valeurs de cette même communauté, le fait qu'une langue vivante est une langue qui exprime l'univers culturel, social, politique, économique du groupe qui la parle, sont autant de raisons qui ont amené le Conseil de la langue française à exprimer son avis au ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* sur l'état de la langue au Québec.

Le Conseil considère, en effet, qu'il est urgent que le gouvernement prenne les moyens nécessaires pour assurer la description du français standard québécois tel qu'il existe et tel qu'il se parle quotidiennement grâce, entre autres, à la création d'un fonds québécois de données linguistiques.

Le Conseil, après avoir consulté un grand nombre de spécialistes du français québécois, affirme qu'il y a maintenant consensus au Québec quant à l'existence d'un français standard d'ici dont la description constitue la prochaine étape obligée du projet collectif québécois d'aménagement de la langue.

Parce que le français québécois, bien qu'il soit, pour une grande part, semblable au français de France, en est aussi suffisamment différent, le Conseil recommande au gouvernement d'assurer le regroupement des corpus et des fichiers qui portent sur le français d'ici en un fonds québécois de données linguistiques. Ce fonds permettra au Québec de se doter des instruments essentiels à la description du français québécois et, ainsi, de fournir à la collectivité les dictionnaires et autres outils d'apprentissage dont elle a besoin.

La langue est le reflet de la culture et des valeurs du peuple qui la parle. On doit donc pouvoir en proposer un modèle dans lequel tous et toutes pourront se reconnaître, mais pour cela elle doit être décrite. Le Conseil considère que cette reconnaissance est nécessaire à la pérennité du français au Québec et à sa promotion auprès des Québécois et des Québécoises d'adoption.

Ainsi, le Conseil affirme que la survie du français au Québec est intimement liée à l'opinion que la population s'en fait, qu'il s'agisse des Québécois et Québécoises de souche ou de ceux et celles qui doivent faire l'apprentissage de la langue officielle de leur pays d'accueil.

L'État a dû légiférer pour assurer le maintien du français au Québec. Il a, de la sorte, ainsi que le souligne l'avis du Conseil, consenti des efforts considérables pour faire du français la langue du travail, du commerce, des affaires et de l'enseignement. S'il reste encore à faire pour atteindre les objectifs de la *Charte*, du moins peut-on être assuré que le Québec possède maintenant tous les moyens et tous les outils susceptibles de lui permettre de réaliser complètement son plan d'aménagement de la langue.

3.2.2 Avis sur les modifications de l'orthographe du français (adopté le 18 janvier 1991)

En novembre 1990, le ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* demandait au Conseil de lui transmettre son avis sur l'application au Québec des modifications de l'orthographe du français proposées par le Conseil supérieur de la langue française de France.

Cette demande d'avis faisait suite à des travaux menés par la France pendant plus d'un an quant à des « rectifications utiles » à l'orthographe du français comme l'avait demandé le premier ministre français et président du Conseil supérieur. Le Québec a participé à ces travaux en déléguant, à l'instar du ministre Claude Ryan, son président comme représentant québécois au comité des spécialistes responsable de cette question de l'orthographe. Le Conseil a aussi créé un comité québécois qui, sous la conduite du président, a formulé ses recommandations au comité français.

L'avis du Conseil, qui appuie les rectifications, souligne quelques-unes des raisons qui militent en leur faveur et analyse les actuelles propositions de modifications. Il émet des recommandations tant en ce qui concerne leur mise en application au Québec qu'en ce qui a trait à d'éventuels travaux qui viseraient à poursuivre les efforts entrepris vers une simplification et une harmonisation des règles qui régissent l'orthographe française. En effet, le Conseil considère que le Québec doit continuer de jouer son rôle de partenaire dans ces questions qui touchent tous les francophones.

Dans ses recommandations, le Conseil émet un certain nombre de restrictions à la mise en application des rectifications dans l'Administration et dans les écoles québécoises. La principale de ces restrictions est que l'État s'assure que ces recommandations soient aussi appliquées formellement en France.

3.3 Les comités

En vertu de l'article 198 de la *Charte de la langue française*, le Conseil s'est doté de comités spéciaux voués à l'étude du statut et de la qualité de la langue française au Québec.

3.3.1 Comité sur les industries de la langue

Présidé par Georges Koutchougoura, membre du Conseil, le comité est également composé de Jean-Claude Corbeil, conseiller-cadre, Pierre Georgeault, directeur des études et recherches du Conseil, Robert L'Heureux jusqu'en octobre 1990, remplacé par Antoine Godbout, secrétaire du Conseil, Rosita Harvey, agente de recherche au Conseil, et Gaétan Rioux, membre du Conseil.

Le comité a reçu pour mandat :

a) de retracer, dans les suites des Sommets de la francophonie de Paris (1986) et de Québec (1987), les définitions successives de l'expression « industries de la langue »;

b) de procéder à l'examen critique de cette notion;

c) d'examiner l'intérêt que ce champ d'activité présente pour le Québec à la fois sur le plan politique et sur le plan économique;

d) de définir et de proposer au gouvernement du Québec les éléments d'une stratégie politique et économique.

Le comité doit remettre son rapport au cours du prochain exercice financier.

3.3.2 Comité d'étude de l'aménagement de la langue au Québec

Présidé par Pierre Martel, président du Conseil jusqu'en juillet 1990, le comité était composé de Fernand Dumont, président de l'Institut québécois de recherche sur la culture, Lise Gauvin, professeure à l'Université de Montréal, Jean-Denis Gendron, professeur de linguistique à l'Université Laval, Rosita Harvey, agente de recherche au Conseil, Marcel Lajeunesse, membre du Conseil, Robert L'Heureux, secrétaire du Conseil jusqu'en octobre 1990, Jacques Maurais, agent de recherche au Conseil, Émile Ollivier, membre du Conseil, Laurent Santerre, professeur de linguistique à l'Université de Montréal, Michel Théorêt, professeur de linguistique à l'Université de Sherbrooke. Pierre Georgeault, directeur des études et recherches du Conseil, et Jean-Claude Corbeil, conseiller-cadre, ont participé aux travaux à titre de personnes-ressources.

Le mandat du comité était le suivant :

a) brosser un portrait de l'aménagement de la langue au Québec;

b) définir les besoins actuels et à venir en matière d'aménagement de la langue;

c) confirmer les orientations prises ou en proposer de nouvelles, c'est-à-dire redéfinir, si besoin est, une politique québécoise d'aménagement de la langue en déterminant des objectifs et des moyens à mettre en œuvre;

d) inscrire les besoins et les préoccupations du Québec dans l'ensemble plus vaste de la francophonie et articuler les actions québécoises avec celles qui sont en gestation dans la francophonie.

Le comité a déposé son rapport en avril 1990.

3.3.3 Comité pour le français dans l'information scientifique et technique

Présidé par Christophe Auger, membre du Conseil, ce comité est composé de Bernard Bobée, professeur-chercheur à l'INRS-Eau, Louise Dion, agente de recherche au Conseil, Pierre Georgeault, directeur des études et recherches du Conseil, Pierre-André Julien, professeur-chercheur d'économie à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Maurice L'Abbé, ancien président du Conseil de la science et de la technologie, Maryse Lassonde, professeure de psychologie à l'Université de Montréal, Robert L'Heureux jusqu'en octobre 1990, remplacé par Antoine

Godbout, secrétaire du Conseil, Angéline Martel, membre du Conseil, Jean-Claude Richer, professeur de chimie à l'Université de Montréal, et Gilles Sénéchal, agent de recherche au Conseil.

Le Conseil a confié au comité le mandat suivant :

a) dresser un état de la situation du français au Québec dans l'information scientifique et technique, en particulier dans les publications et les communications;

b) examiner avec des interlocuteurs d'autres pays francophones préoccupés par cette question des mesures à promouvoir au sein de la francophonie;

c) proposer au Conseil de la langue française un ensemble de mesures qui permettront de développer la vitalité et le dynamisme du français dans l'information scientifique et technique.

Le comité doit remettre son rapport au cours du prochain exercice financier.

3.3.4 Comité des modifications orthographiques

Ce comité, présidé par Pierre Martel, président du Conseil jusqu'en juillet 1990, était composé de Marie-Éva de Villers, lexicographe, Gilles Gagné, professeur de linguistique à l'Université de Montréal, Rosita Harvey, agente de recherche au Conseil, Henri Laberge, conseiller à la Centrale de l'enseignement du Québec, Arlette Niedoba, responsable du programme de français, langue maternelle, au ministère de l'Éducation, Michel Thérien, président de l'Association québécoise des professeurs et professeures de français, et Pierrette Vachon-L'Heureux, agente culturelle à l'Office de la langue française. S'est joint au Comité, à titre d'observateur, Guy Dumas, du Secrétariat à la politique linguistique.

Le mandat du comité était le suivant :

a) faire l'étude des cinq points qui devaient faire l'objet de modifications à l'orthographe du français ainsi qu'il a été signalé dans le discours d'installation du Conseil supérieur de la langue française prononcé par le premier ministre Michel Rocard;

b) assister de la sorte le président du Conseil dans son rôle de représentant québécois auprès du comité des experts français chargé de l'étude de ces cinq points;

c) faire rapport du résultat de cette étude au Conseil de la langue française.

Le comité a déposé son rapport en mai 1990.

3.4 Les études et recherches

Au cours de l'année 1990-1991, la Direction des études et recherches a participé activement aux comités du Conseil, en assurant la recherche documentaire, la réalisation d'enquêtes ou d'études directement liées aux besoins des comités et la rédaction de documents utiles aux prises de position du Conseil. Elle a, en outre, poursuivi ses travaux de recherche sectoriels afin d'aider les membres du Conseil à remplir le mandat de surveillance de la situation linguistique au Québec qui lui est confié dans la *Charte*. Elle a, par ailleurs, assuré le suivi des dossiers rendus publics au cours des années précédentes en participant à des rencontres et à des colloques, en rédigeant des articles et en répondant à des demandes d'entrevues et d'information. Ce rapport ne fait état que des travaux d'études ou d'enquêtes réalisés ou en cours, répartis selon les domaines démographique, économique, linguistique et sociologique.

3.4.1 Domaine démographique

En 1990-1991, les activités courantes dans ce domaine ont permis de suivre l'évolution de la situation démolinguistique québécoise. Voici la liste des études terminées ou en cours.

3.4.1.1 La mobilité linguistique au Québec

Depuis que le recensement canadien s'informe simultanément de la langue d'usage au foyer et de la langue maternelle des Canadiens et des Canadiennes, aucune synthèse n'a été faite de ce phénomène important qu'est la mobilité linguistique; une étude comblera cette lacune. Ainsi, un premier volume, qui traite de la critique des sources de données et de la problématique théorique de cette question, est terminé et sera disponible en 1991-1992. Un deuxième volume analysera la mobilité linguistique, telle qu'on peut l'observer à la lumière des données du recensement de 1986, et comparera la situation québécoise à cet égard à celle des autres provinces. Charles Castonguay, de l'Université d'Ottawa, est chargé de cette étude.

3.4.1.2 Perspectives de la population du Québec selon les groupes linguistiques

En 1988, le Conseil de la langue française a publié une synthèse de la situation démolinguistique du Québec qui couvre une période de 30 ans, de 1951 à 1981 (Marc Termote et Danielle Gauvreau). Une nouvelle étude établira un bilan similaire pour les années 1981 à 1986 et, surtout, dégagera des perspectives démographiques selon la langue d'usage au foyer (1986-2021). Le Conseil a confié cette recherche à Marc Termote de l'Institut national de la recherche scientifique-Urbanisation.

3.4.1.3 Accroissement de la population allophone au Québec : horizon 2006

Réalisée à la demande du ministère des Communications du Québec, cette étude fait une estimation de la population allophone du Québec en 1991, 1996, 2001 et 2006 à l'aide de trois scénarios perspectifs qui tiennent compte des objectifs d'immigration, de la proportion du nombre d'allophones parmi les immigrants et du taux de rétention que le Québec exerce sur ces derniers. Ce document a été réalisé par Michel Paillé, démographe à la Direction des études et recherches (DER) du Conseil.

3.4.2 Domaine économique

Les activités de la Direction des études et recherches en ce domaine sont liées au projet « Indicateurs linguistiques » et consistent essentiellement en des mises à jour de données. Une seule étude plus extensive a été terminée.

3.4.2.1 Langue et statut économique au Québec : la situation en 1985 et l'évolution depuis 1980

L'étude vise à faire le point sur la situation économique des membres des trois groupes linguistiques en 1985 et à la comparer avec celle de 1970 et de 1980. Elle constitue une mise à jour de l'ouvrage du Conseil intitulé *Langue et disparités de statut économique au Québec* (« Dossiers », n° 28, 1988). Cette étude a été confiée au professeur François Vaillancourt du Centre de recherche et de développement économique de l'Université de Montréal.

3.4.3 Domaine linguistique

La Direction des études et recherches a mis en place un groupe de travail interne pour définir les axes de recherche en ce domaine pour les trois prochaines années. Outre cette activité, une seule étude a été menée et fera l'objet d'une publication en 1991-1992.

3.4.3.1 Les langues autochtones au Québec

Cette étude fait la synthèse de la situation linguistique et sociolinguistique des communautés autochtones du Québec. Sous la responsabilité de Jacques Maurais, linguiste de la DER, ce collectif d'articles fait appel aux principaux chercheurs (québécois ou autochtones) qui ont étudié les langues autochtones du Québec.

3.4.4 Domaine sociologique

L'orientation générale des études sociologiques menées à la Direction des études et recherches est celle de bilans de situation quant au statut du français dans différents domaines. Un certain nombre d'analyses de l'évolution des situations sont amorcées et deux groupes de travail interne ont été mis en place : l'un sur l'immigration et l'autre sur la langue de travail.

3.4.4.1 L'usage du français au travail. Situation et tendances

Cette étude brosse un portrait général de la francisation de la langue de travail au Québec en 1989. Le contexte de travail de la personne interrogée, l'usage du français, les communications internes et externes, orales et écrites, l'affichage, la documentation et les attitudes à l'égard de l'usage du français et de l'anglais y sont étudiés. L'étude a aussi pour objectif d'apprécier l'évolution de la francisation de la langue de travail entre 1979 et 1989. Paul Béland, agent de recherche, est responsable de cette enquête, de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

3.4.4.2 La langue de publication et de communication des chercheurs rattachés aux universités francophones du Québec

Arnold J. Drapeau, professeur à l'École polytechnique, a analysé, pour le comité du Conseil sur l'information scientifique et technique, l'évolution de l'usage du français et de l'anglais dans les publications et les communications des chercheurs et chercheuses qui travaillent dans les centres de recherche rattachés aux universités francophones. Cette étude et les trois études qui suivent seront publiées dans un ouvrage qui accompagnera l'avis du Conseil sur la situation du français dans l'activité scientifique et technique.

3.4.4.3 Publication des chercheurs québécois rattachés aux universités francophones. Revues primaires et de synthèse

Cette étude, réalisée par François Rocher de l'Université Carleton, vient compléter l'information nécessaire au comité du Conseil sur l'information scientifique et technique. À partir de la liste des revues dans lesquelles les chercheuses et les chercheurs québécois ont publié ces dernières années, elle fait l'inventaire des articles en français ou en anglais, de la politique éditoriale des revues, de la propension des chercheurs et des chercheuses à proposer ou non un article en français lorsque la revue publie des articles en français et les opinions des chercheurs sur l'usage du français dans les sciences.

3.4.4.4 L'usage du français et de l'anglais dans les centres universitaires francophones de recherche biomédicale

Dans le cadre des travaux du comité du Conseil sur l'information scientifique et technique, la question des répercussions de l'usage de l'anglais dans les publications scientifiques sur les autres domaines d'activité de la recherche s'est maintes fois posée. Une étude qualitative témoin dans les centres de recherche biomédicale rattachés aux universités francophones, qui vise à mettre en valeur, le cas échéant, la pénétration de l'usage de l'anglais dans les activités de recherche autres que celle des publications, a été entreprise. Francine Gagné, agente de recherche, a mené cette enquête.

3.4.4.5 La langue des lectures obligatoires au premier cycle universitaire

Cette étude vise à décrire dans quelles langues, de l'anglais ou du français, se font les lectures obligatoires exigées par le personnel enseignant du premier cycle universitaire. Cette enquête, menée auprès d'un échantillon de 800 professeurs et professeures qui enseignaient durant le trimestre d'hiver 1990, a été conduite par François Rivest, agent de recherche, et sera publiée avec l'avis du Conseil sur la situation du français dans l'information scientifique et technique.

3.4.4.6 La conscience linguistique des jeunes Québécois francophones en 1990

Cette enquête est une mise à jour de la vaste étude menée en 1978-1979 auprès des jeunes qui fréquentent les classes de quatrième et cinquième années du secondaire et de première et deuxième années du cégep (établissements francophones). Cette recherche constitue aussi la contribution du Conseil au projet « Vision d'avenir » de la Fédération des jeunes Canadiens français. Uli Locher, professeur à l'Université McGill, mène cette enquête pour le Conseil et fait aussi partie du comité scientifique du projet de la Fédération.

3.4.4.7 Projet d'indicateurs linguistiques

L'objectif du projet est de produire un ensemble d'indicateurs de situation et d'indicateurs de programme pour toutes les dimensions du dossier linguistique de façon à constituer un tableau de bord de la francisation. Un premier comité interorganismes, dirigé par le Conseil, a présenté au comité des présidents un projet d'ensemble qui a été accepté. La première phase a consisté à rassembler les données sociolinguistiques accessibles grâce à la collaboration du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, du ministère des Communications et du ministère des Affaires culturelles et à la participation de chacun des organismes de la *Charte :* Commission de protection de la langue française, Commission de toponymie, Conseil de la langue française et Office de la langue française. La coordination interorganismes et interministérielle nécessaire à la réalisation du prototype a été assumée par le Secrétariat à la politique linguistique et la production par l'équipe du Conseil. La version finale, comprenant 61 indicateurs, a été approuvée par le comité des présidents des organismes de la *Charte de la langue française*. La date de publication a été fixée à juin 1991 et la décision d'entreprendre la deuxième phase du projet a été entérinée.

3.5 Les activités publiques

3.5.1 Les prix et décorations

3.5.1.1 L'Ordre des francophones d'Amérique

Cette distinction a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française, ont accordé leur soutien au développement de la vie française en Amérique ou l'ont fait connaître ailleurs dans le monde.

Pour souligner l'exceptionnelle qualité de la participation à la vie française en Amérique, le Conseil décerne annuellement depuis 1978 l'Ordre des francophones d'Amérique. Chaque lauréat ou lauréate reçoit un parchemin attestant qu'il ou elle est membre de l'Ordre des francophones d'Amérique et une médaille frappée à son nom.

Le 25 octobre dernier, le Conseil remettait donc, pour la treizième année consécutive, l'Ordre des francophones d'Amérique à douze personnalités du Québec, d'Amérique ou d'ailleurs pour leur dévouement à la cause du français (voir l'annexe C).

3.5.1.2 Le prix 3-juillet-1608

Le Conseil de la langue française souligne l'anniversaire de la fondation de Québec en remettant chaque année le prix 3-juillet-1608 à une personnalité éminente ou à un organisme qui a rendu des services exceptionnels à la collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

En 1990, ce prix a été décerné à l'Université Sainte-Anne de Pointe-de-l'Église en Nouvelle-Écosse. Le Conseil a voulu ainsi rendre compte des mérites exceptionnels de l'Université Sainte-Anne. Premier collège français de la Nouvelle-Écosse, par la suite première université de langue française en Acadie,

l'Université Sainte-Anne a formé un grand nombre de chefs de file acadiens qui ont lutté sur tous les fronts pour que se développe et s'épanouisse leur collectivité française, mais aussi la présence francophone en Amérique.

3.5.1.3 Le prix Jules-Fournier

Afin de promouvoir la qualité de la langue chez les journalistes, le Conseil a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière de ce journaliste québécois (1884-1918) qui fut reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Ce prix, assorti d'une bourse de 5 000 $, a été décerné à Jean-François Lisée, rédacteur en chef adjoint (secteur politique) à la revue *L'Actualité*. Le jury a été unanime à lui reconnaître, après à peine dix ans de carrière journalistique, les qualités d'un grand reporter. Le prix lui a été décerné plus particulièrement pour la clarté et la modernité de son écriture, alliées à une grande maîtrise des ressources de la langue française.

3.6 Les communications

Le Service des communications du Conseil consacre une partie de ses activités à l'édition des travaux de recherches, d'études, d'enquêtes et d'avis du Conseil.

Les publications du Conseil sont diffusées dans deux collections : « Dossiers » et « Notes et documents ». Elles comprennent aussi quelques titres hors collection auxquels s'ajoutent divers dépliants et documents.

En 1990-1991, le Conseil a publié et réédité près d'une vingtaine de titres.

3.6.1 La collection « Notes et documents »

Cette collection regroupe des travaux de type documentaire. On y trouve des rapports, comptes rendus, ouvrages collectifs et documents de référence relatifs à la connaissance de la situation du français au Québec et ailleurs dans le monde. Au cours de 1990-1991, le Conseil a édité six nouveaux titres dans cette collection :

1) *Le souci de la langue. Manuels scolaires et enseignement du français*, par André Turmel, avec la collaboration de Guy Piché, « Notes et documents », n° 73.

   Cette étude a permis de dégager la nature et l'importance des préoccupations langagières véhiculées par les manuels de français, anciens, remaniés et nouveaux, utilisés au primaire et au secondaire. Elle permet de jeter sur les manuels scolaires un autre regard.

2) *Francisation des entreprises (1970-1989). Analyse de l'activité terminologique québécoise*, par Marie-Éva de Villers, « Notes et documents », n° 74.

   Cet ouvrage définit les besoins terminologiques qui ont été comblés depuis une vingtaine d'années et détermine les principaux domaines lacunaires.

3) *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec : communications et synthèse, Mont-Gabriel, 7 et 8 décembre 1989*, « Notes et documents », n° 75.

   Ces actes donnent une réponse claire aux questions posées par les participants et participantes sur l'aménagement de la langue au Québec et proposent un projet commun sur ce sujet.

4) *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, « Notes et documents », n° 76.

   L'ouvrage regroupe le résultat de recherches obtenues auprès de spécialistes tels que des utilisateurs privilégiés, des critiques, des enseignants susceptibles d'apporter un point de vue éclairé sur les besoins lexicographiques des Québécois et des Québécoises.

5) *Accroissement de la population allophone au Québec : horizon 2006*, par Michel Paillé, « Notes et documents », n° 77.

   L'auteur donne, selon trois scénarios, la projection en nombres absolus de la population allophone du Québec en 1991, 1996, 2001 et 2006.

6) *Les industries de la langue : un domaine à la recherche de lui-même*, par Jean-Claude Corbeil, avec la collaboration de Pierre Auger, André Bougaïeff et Pierre Georgeault, « Notes et documents », n° 78.

   Cet ouvrage constitue un premier bilan de l'activité québécoise en industries de la langue autour des grands thèmes tels que l'histoire et la typologie des industries de la langue, l'inventaire des recherches universitaires et collégiales, l'évaluation de la situation et de la production des entreprises québécoises.

3.6.2 Les avis

1) *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*

   Cet avis formule des recommandations pour la création d'un fonds québécois de données linguistiques, sur la responsabilité scientifique et administrative de ce fonds, sur son accessibilité, de même que sur la rédaction d'un grand dictionnaire du français québécois.

2) *Les modifications de l'orthographe du français*

   Le Conseil a rendu un avis sur les propositions contenues dans le rapport du Conseil supérieur de la langue française de France à la suite de la publication dans le *Journal officiel de la République française* des rectifications de l'orthographe.

3.6.3 Hors collection

1) *Jean-François Lisée, prix Jules-Fournier 1990*

   Le Service des communications a regroupé des chroniques parues dans les revues *L'Actualité*, *Voir* et le journal *La Presse*.

3.6.4 Le Bulletin du Conseil de la langue française

Pour soutenir et prolonger l'action du Conseil tout en alimentant la réflexion publique sur l'état actuel et l'avenir de la langue française, le Conseil a poursuivi la publication de son *Bulletin*.

Au cours de 1990-1991, le Conseil a fait paraître deux numéros qui ont traité principalement de l'aménagement de la langue, des rectifications de l'orthographe, des industries de la langue et de la démographie des allophones d'ici 2006.

3.6.5 Ouvrages réédités

Collection « Notes et documents »

1) *Les publications et les communications scientifiques*, n° 9
2) *Le cheminement des jeunes Québécois en milieu scolaire*, n° 14
3) *La situation du français aux États-Unis*, n° 33
4) *La langue d'usage dans les communications et les publications des chercheurs d'institutions francophones du Québec*, n° 44
5) *Aspects de l'aménagement linguistique du Québec*, n° 49
6) *Commentaires sur le rapport : Prospective de la langue française au Québec*, n° 55
7) *Réfléchir ensemble sur l'école française pluriethnique*, n° 63
8) *Vivre la diversité en français. Le défi de l'école française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal*, n° 64

3.6.6 Publications diverses

En 1990-1991, le Conseil a publié, pour l'information du public en général, un répertoire des ouvrages disponibles, un dépliant d'information sur les devoirs, pouvoirs et mandat du Conseil, un dépliant sur le dossier de l'aménagement de la langue et le texte sur les rectifications de l'orthographe.

3.6.7 Le Centre de documentation

Le Centre met au service des chercheurs du Conseil, des étudiants, des étudiantes et du public en général plusieurs milliers de volumes et plus d'une centaine de revues et de journaux spécialisés.

Il a atteint cet objectif en consentant 520 prêts de volumes, périodiques, documents dans les domaines linguistique, démographique, juridique, économique et sociologique.

3.7 Les relations extérieures

Le Conseil de la langue française entretient des liens avec des organismes et des associations qui, comme lui, se soucient des questions inhérentes à l'aménagement linguistique, c'est-à-dire qui se rapportent au statut et à la qualité de la langue. Les échanges que le Conseil effectue régulièrement avec ses interlocuteurs d'Amérique, d'Europe ou d'ailleurs dans le monde se sont faits sous le signe de la continuité et du renouveau avec l'arrivée d'un nouveau président et d'un nouveau secrétaire. La coordination des dossiers internationaux que le Secrétariat assume officiellement désormais a pour but de faciliter la tâche aux représentants du Conseil qui doivent concourir au rayonnement du Québec partout dans le monde tout en tirant parti des expériences étrangères en matière de langue.

En Amérique

Le Conseil se préoccupe de l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretient des relations avec plusieurs groupes représentatifs des minorités francophones des autres provinces. Il maintient aussi des relations avec divers groupes intéressés à la réalité francophone nord-américaine, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Il s'intéresse aux signes porteurs d'avenir au sein des minorités francophones hors Québec. Ainsi, le Conseil collabore fréquemment avec le Secrétariat permanent des peuples francophones et reste en contact avec le Conseil de la vie française en Amérique et la

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. Chaque année, le Conseil remet l'Ordre des francophones d'Amérique à des personnalités du Québec, du Canada ou d'ailleurs pour leur contribution à l'épanouissement et à la diffusion du français dans leurs milieux respectifs.

Au cours de l'année financière qui se termine, le Conseil a reçu, entre autres invités, Ben Wattenburg du *Washington Post* à qui on a dressé un bilan démolinguistique du Québec. De même, des membres du personnel ont entretenu d'aménagement linguistique un groupe de professeurs de français langue seconde, venus d'Argentine et du Brésil pour effectuer un stage à l'Université Laval.

En Europe

En France

Depuis sa création, le Conseil entretient des liens particuliers avec la France. Ces relations ont trait à l'échange de vues sur des questions touchant à la francophonie tout entière, à diverses ententes de collaboration, ou à des travaux communs concernant l'un ou l'autre des dossiers de recherche dans lesquels est engagée la permanence du Conseil. Le Conseil maintient des liens avec de nombreux organismes français :

— le Conseil supérieur de la langue française;
— la Délégation générale à la langue française;
— le Conseil international de la langue française (CILF);
— le Haut Conseil de la francophonie;
— l'Institut national de la langue française;
— l'Observatoire français des industries de la langue;
— le Groupe d'étude sur le plurilinguisme européen (GEPE);
— le Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA).

Au cours de l'année, certains membres du Conseil et de la permanence ont rencontré des représentants d'associations et d'organismes :

— le vice-président du Conseil supérieur de la langue française, Bernard Quemada;
— le Délégué général à la langue française, Bernard Cerquiglini;
— des chargés de mission rattachés à la Délégation générale à la langue française.

Les discussions ont principalement porté sur la faisabilité de la mise en œuvre des modifications orthographiques, le Réseau des industries de la langue, la réalisation conjointe en mai 1991 du Séminaire international pour la promotion du français dans l'information scientifique et technique et, enfin, sur la signature prochaine de l'entente de coopération linguistique entre les trois organismes linguistiques. D'autres rencontres ont eu lieu, notamment avec les personnes suivantes :

— Maurice Dedieu, du ministère des Affaires étrangères de France;
— Serge Bernard, chargé de mission auprès du secrétaire général du Haut Conseil de la francophonie.

En Belgique

Le Conseil entretient également des liens étroits avec quelques organismes de la Communauté française de Belgique (CFB), en particulier avec le Conseil et le Service de la langue française de la CFB et la Maison de la francité.

Au cours du dernier exercice, le directeur des études et recherches du Conseil, Pierre Georgeault, s'est rendu à Bruxelles afin de présenter une communication au colloque international « Le français et les immigrés » organisé par la Maison de la francité. À l'occasion de cette mission, il a rencontré certains interlocuteurs du Conseil en vue de dresser un premier bilan de l'entente de coopération linguistique signée en octobre 1989 entre le Conseil québécois et le Conseil de la CFB.

Ailleurs en Europe

En raison des liens privilégiés qu'il entretient avec la Catalogne, le Conseil a reçu la professeure Teresa Cabre de l'Université de Barcelone avec qui il a été question d'aménagement linguistique, de même que le professeur Antoni Millian de l'Université autonome de Barcelone qui est venu s'informer de la situation démolinguistique au Québec.

Un des chercheurs du Conseil, Michel Paillé, a accordé une entrevue à la British Broadcasting Corporation au sujet de l'intégration des immigrants au Québec.

Le président du Conseil a été invité à prononcer une conférence au colloque organisé en Finlande et en Suède par l'Association nordique des études canadiennes. Il a alors fait une analyse comparative des différents aspects sociolinguistiques des liens entre groupes majoritaires et minoritaires.

Lors de la Sixième conférence nordique sur le bilinguisme, un autre chercheur du Conseil, Jacques Maurais, a donné une communication en établissant une comparaison sociolinguistique entre la *Charte de la langue française* et les lois linguistiques adoptées en 1989 par cinq républiques soviétiques.

Ailleurs dans le monde

En raison de ses intérêts pour tout ce qui touche à l'aménagement linguistique, le Conseil a reçu Mbulu Paluku de Kinshasa au Zaïre, membre du module africain du Réseau international de néologie et de terminologie (RINT). Il a été particulièrement question de la mise sur pied d'un Office de la langue nationale au Zaïre.

ANNEXE A

Extraits de la Charte de la langue française

TITRE IV

LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Interprétation: « *Conseil* »; « *ministre* »; « *Office* ».

185. Dans le présent titre, on entend par:

a) « Conseil », le Conseil de la langue française;

b) « ministre », le ministre chargé de l'application de la présente loi;

c) « Office », l'Office de la langue française.

1977, c. 5, a. 185.

Institution.

186. Un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi.

1977, c. 5, a. 186.

Composition.

187. Le Conseil est composé de douze membres, nommés par le gouvernement, comme suit:

a) le président et un secrétaire;

b) deux personnes choisies après consultation des associations socio-culturelles représentatives;

c) deux personnes choisies après consultation des organismes syndicaux représentatifs;

d) deux personnes choisies après consultation des associations patronales représentatives;

e) deux personnes choisies après consultation des milieux universitaires;

f) deux personnes choisies après consultation des associations représentatives des groupes ethniques.

1977, c. 5, a. 187.

Devoirs du Conseil.

188. Le Conseil doit:

a) donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi;

b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions;

c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement;

d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office.

1977, c. 5, a. 188.

Pouvoirs du Conseil.

189. Le Conseil peut:

a) recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française;

b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées;

c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre;

d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec;

e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement.

1977, c. 5, a. 189.

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.

Comités spéciaux.

198. Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Composition et indemnisation.

Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Les allocations de présence et les honoraires de ces personnes sont déterminés par le Conseil conformément aux normes établies à cette fin par le gouvernement.

1977, c. 5, a. 198.

Personnel additionnel.

199. Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés.

1977, c. 5, a. 199.

ANNEXE B

Subventions accordées	En dollars
L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), à titre d'aide à une recherche sur la relation entre langue et culture	5 000
L'Institut français pour le support à la publication des actes des trois colloques sur divers aspects de la vie institutionnelle des Franco-Américains	1 500
La revue *Dires* pour la publication d'un numéro spécial sur les écrivains francophones	500
La *Revue internationale PME*, à titre d'aide à la publication	3 000
L'Association québécoise des professeurs et des professeures de français (AQPF) comme soutien à l'organisation du colloque de l'automne 1990	2 000
Le prix 3-juillet-1608 à l'Université Sainte-Anne	5 000
L'Association Québec dans le monde pour la promotion de ses publications et de ses services	1 000
Le prix Jules-Fournier 1990 à Jean-François Lisée	5 000
Le Conseil international de la langue française (CILF), à titre d'aide pour assurer une articulation institutionnelle entre cet organisme et le Conseil de la langue française (CLF)	6 000
Le Conseil de la vie française en Amérique, pour la promotion et la remise du prix Champlain	3 000
Total	**32 000**

Annexe C

Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique

Du Québec

Claude BÉLAND, président du Mouvement des caisses Desjardins

Jean-Marc LÉGER, journaliste, ex-secrétaire général de l'AUPELF et de l'ACCT, a œuvré dans plusieurs secteurs pour assurer la présence active du Québec dans les organismes internationaux de langue française

Lorraine PAGÉ, enseignante de carrière, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec

Luc PLAMONDON, auteur-compositeur

De l'Acadie

Georges ARSENAULT, animateur culturel, titulaire d'une chaire d'enseignement en études acadiennes à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Michel DOUCET, directeur du Centre international de la *Common Law* en français (Université de Moncton)

De l'Ontario

Gérard LÉVESQUE, directeur du Centre de traduction et de documentation juridiques (Ottawa)

De l'Ouest canadien

Antoine GABORIEAU, professeur, auteur d'ouvrages didactiques et d'une étude sur les parlers manitobains

Alice TROTTIER, membre de la Congrégation des Filles de Jésus, ex-professeure d'histoire au Collège universitaire Saint-Jean à Edmonton

Des États-Unis

Edgar J. MARTEL, ex-président de l'Union Saint-Jean-Baptiste et du Comité de vie franco-américaine

De la France

Françoise CESTAC, directrice de la division de traduction au Département des services de conférences à l'Organisation des Nations Unies (ONU)

De la Communauté française de Belgique

Pierre ANDRÉ, journaliste de carrière, membre-fondateur de l'Association Wallonie-Québec